Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles

Band: 38 (1902)

Heft: 144

Artikel: Les sépultures et les populations préhistoriques de chamblandes. Part

I, Sépultures

Autor: Schenk, Alexandre

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-266764

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES SÉPULTURES

ET LES

POPULATIONS PRÉHISTORIQUES DE CHAMBLANDES

PAR LE

Dr Alexandre SCHENK,

Privat-docent à l'Université de Lausanne.

Planches XXXII-XXXIV.

I

Sépultures 1.

Le culte des morts, devenu une véritable religion, prend avec la période néolithique un développement extraordinaire, et, par suite, le nombre des sépultures dans les grottes naturelles ou artificielles, les monuments mégalithiques, dolmens, cistes, etc., est considérable, mais, contrairement à ce qui existe à l'étranger, les sépultures néolithiques suisses sont relativement peu nombreuses ou mal connues. Ce manque de renseignements concernant les sépultures de l'âge de la pierre polie en Suisse tient surtout à ce qu'elles sont enfermées dans le sol, sans aucun indice extérieur et que leur mobilier funéraire, relativement très pauvre, est souvent d'une détermination excessivement difficile. D'autre part, les défonçages et la culture ont dù les détruire, effacer même leurs traces, pendant le cours des siècles.

¹ La deuxième partie de ce travail : Caractères ethniques et Conclusions paraîtra dans le prochain Bulletin. Les photographies des sépultures sont dues à M. le D^r R.-A. Reiss, chef des travaux photographiques à l'Université de Lausanne; les figures du texte ont été dessinées par M. Julien Gruaz, assistant au Musée cantonal d'Archéologie.

De toutes les sépultures néolithiques découvertes jusqu'à ce jour en Suisse, celles de Chamblandes, sous Lausanne, (commune de Pully, à l'endroit désigné « sur Vernay » à une minute du cimetière de Pully, carte Dufour, feuille VIII, cote 406, propriétés H. Blanc, Chavan-Berthoud, Barbey et Duport) sont les plus importantes, soit par leur nombre, soit par leur contenu. Les localités voisines de Pierra-Portay, du Châtelard sur Lutry, de Montagny sur Lutry, ont fourni autrefois des sépultures tout à fait identiques à celles de Chamblandes.

« On découvrit, en effet, en 1825, dans une vigne, près de la maison de campagne de Pierra-Portay, au S.-E. de Lausanne, une quinzaine de tombes dirigées du couchant au levant et déposées, sans alignement régulier, à environ trois pieds sous la surface du sol. Aucun signe extérieur ne laissait soupçonner l'existence de ces tombeaux; ils étaient tous construits en dalles brutes et mesuraient environ deux pieds de largeur et de profondeur sur deux et demi à quatre pieds de longueur; le plus petit n'avait qu'un pied carré d'ouverture. Plusieurs contenaient les débris de deux squelettes, l'un en renfermait même quatre, et dans toutes ces tombes on voyait, d'après la grandeur des ossements, que les corps avaient été reployés pour y être déposés et que la tête avait été placée à l'extrémité du côté du soleil levant 1. On n'a recueilli auprès de ces squelettes qu'un petit couteau en silex et un fragment de stéatite, aplati et taillé sur les bords.

Environ dix ans plus tard, des vignerons de M. Correvon-Demartines trouvaient des tombes du même genre dans sa campagne du Châtelard, près de Lutry. Trente et quelques tombeaux d'environ trois et demi pieds de longueur étaient formés chacun de cinq dalles brutes et renfermaient les ossements de deux squelettes, qui

¹ Feuille du Canton de Vaud, tome XIII, page 59.

avaient dù nécessairement être repliés, vu que les fémurs et les tibias reposaient sur les corps. Dans ces tombes tournées de l'est à l'ouest, les têtes regardaient l'orient, à l'inverse de celles de Pierra-Portay. Ces sépultures contenaient de petits coquillages qui n'ont pas été conservés, deux pointes de lance en silex de six à sept pouces de longueur sur vingt-sept lignes de largeur, et deux pierres sphériques de quatre pouces de diamètre, percées chacune d'un trou¹. »

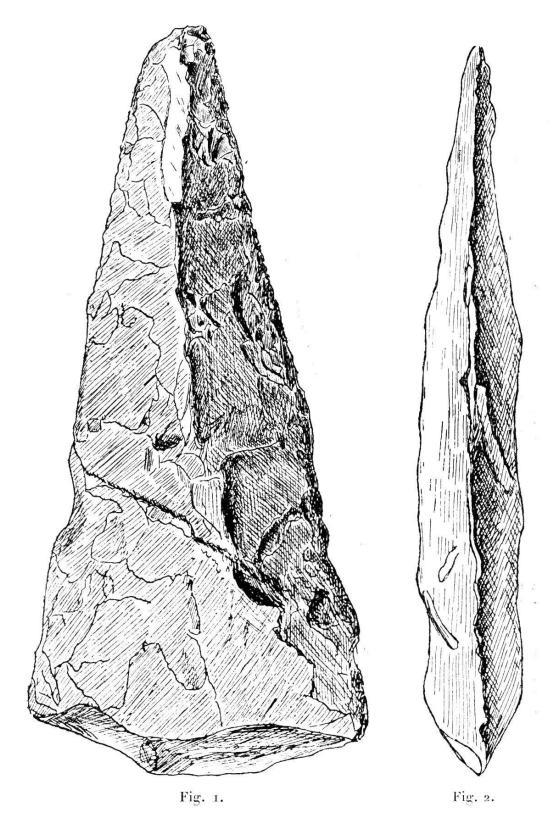
En réalité, les objets trouvés au Châtelard sur Lutry sont représentés par trois pointes de lance en silex mesurant 17,5 centimètres de long sur 8 centimètres de large à la base (fig. 1 et 2), 16 cm. sur 7,2 cm. (fig. 3 et 4) et 10,5 cm. sur 6,5 cm., mais cette dernière est brisée et devrait avoir une longueur totale approximative de 15 centimètres; la première constitue le nº 1712 du musée cantonal d'archéologie, et les deux autres sont la propriété du musée d'Yverdon.

Ces objets sont, par leur forme, absolument identiques au coup de poing acheuléen lancéolé présenté par M. le D^r L. Capitan au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Paris, 1900; voir L'Anthropologie, vol. XII, page 112, fig. 3, et page 114, fig. 6.

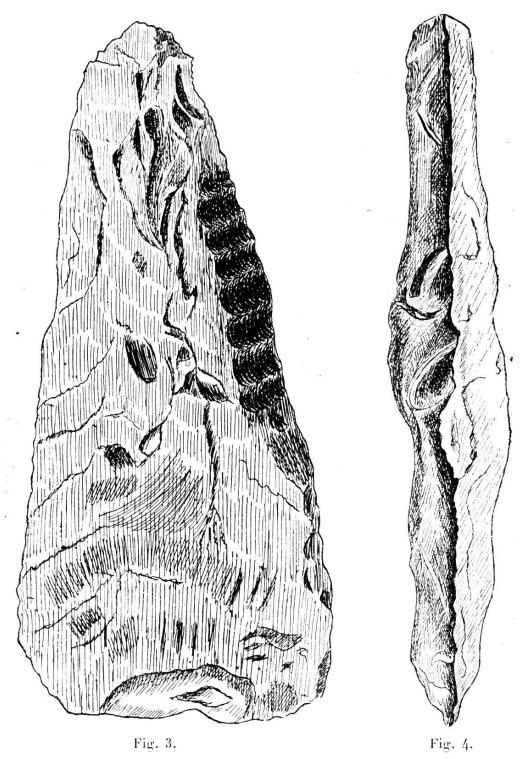
De nouvelles sépultures ont été fouillées au même endroit en 1894; dépourvues de mobilier funéraire, elles contenaient des débris de squelettes dont six crânes plus ou moins bien conservés ².

¹ F. Troyon. Monuments de l'antiquité dans l'Europe barbare. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XXV, page 444-445. Des squelettes d'enfant ont aussi été trouvés dans les sépultures de Pierra-Portay. Voir Troyon: Description des tombeaux de Bel-Air. Lausanne, 1841, page 11.

² A. Schenk. Description de restes humains provenant de sépultures néolithiques des environs de Lausanne. « Bull. Soc. vaud. Sciences nat. » Vol. XXXIV, 1898, pages 10-18.



Pointe de lance ou coup de poing du Châtelard sur Lutry (Musée de Lausanne).



Pointe de lance ou coup de poing du Châtelard sur Lutry (Musée d'Yverdon).

Les sépultures de Montagny sur Lutry renfermaient un mobilier funéraire beaucoup plus important :

1º Un assez grand nombre de haches polies, en général

bien travaillées, mais plutôt de petites dimensions (longueur variant entre 3 et 10 centimètres) et toujours constituées par des roches indigènes; elles paraissent se rapprocher beaucoup de celles qui proviennent de la palafitte néolithique de Chevroux.

- 2º Plusieurs emmanchures ou gaines de haches et de ciseaux en bois de cerf. Ces gaines sont souvent à talon, droites ou bifurquées; de fragments d'andouillers préalablement coupés.
 - 3º Des ciseaux et des pointes de flèche en os.
 - 4º Des fusaïoles en pierre.
 - 5º Des débris de poteries.

Les cinq crânes provenant de cette sépulture ont été décrits précédemment 1.

Les sépultures néolithiques découvertes pour la première fois à Chamblandes en 1880, lors de la construction de la maison de M. Jules Barbey, et étudiées par M. A. Morel-Fatio², alors conservateur du Musée cantonal d'archéologie, ainsi que par M. le Dr Charles Marcel, étaient formées par quatre dalles placées de champ, en calcaire des Alpes, en grès dur feuilleté du ravin de la Paudèze ou en gneiss micacé; une cinquième, plus grande, recouvrait le tout. Le sol naturel, soit gravier, servait de fond. Orientées de l'est à l'ouest, de forme rectangulaire, elles mesuraient environ un mètre de long sur cinquante centimètres de large et de profondeur. Ces sépultures, évasées à leur base, renfermaient quelquefois deux, trois et même cinq individus sans que, pour cela, la dimension de la tombe se trouvât modifiée. Une seule tombe d'enfant ne mesurait que o^m70 de long sur o^m34 de large. Il y avait aussi exceptionnellement parmi ces sépultures ou cistes mor-

¹ Description des restes humains, etc., pages 18-26.

² A. Morel-Fatio. Les sépultures de Chamblandes. Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde. Zürich 1880, p. 45 et 46, et 1882, p. 221-225.

tuaires de petits coffrets cubiques, en pierre, mesurant de o^m34 à o^m40 de côté, toujours vides et sans aucune trace d'ossements.

Les squelettes recueillis à l'intérieur de ces tombeaux étaient, pour la plupart, en fort mauvais état; ils se trouvaient généralement entourés de défenses de sanglier débitées dans leur longueur, percées de trous à leurs deux extrémités et disposées parallèlement sur deux rangées, à la hauteur du buste, et comme imbriquées les unes sur les autres. Ces lamelles de sanglier, au nombre de trentequatre à quarante, se trouvaient généralement dans les tombeaux qui contenaient des squelettes masculins, cependant une tombe contenant uniquement le squelette d'une vieille femme en a fourni une belle série. Il est donc probable que les femmes s'en paraient aussi bien que les hommes. Ces défenses superposées formaient, d'après Morel-Fatio, un double plastron sur la poitrine du squelette, ou, comme le pensait le D^r Marcel, un ornement en ceinture.

Il y avait aussi des fragments d'ocre jaune et d'ocre rouge; des coquillages marins originaires de la Méditerranée (Tritonium, Buccinum, Pectunculus, déterminés par le prof. D' Fischer, de Fribourg en Brisgau), percés de trous pour être portés suspendus au cou, car c'est toujours dans cette région qu'ils ont été recueillis; des morceaux de crâne humain travaillés de main d'homme, d'une forme régulière, arrondie, usés et polis par un usage prolongé et ayant dù vraisemblablement jouer le rôle d'amulettes; des petits disques percés, en coquille marine, devaient ètre portés en collier, car le trou qui les traverse a ses parois polies par l'usage; enfin des grosses perles en corail (Corallium rubrum, Lam.), également perforées, se trouvaient dispersées dans le gravier du fond de la sépulture. Une de ces tombes renfermait, en outre, un marteau ou percuteur en pierre, de forme sphérique, légèrement aplati sur deux côtés. Il est à noter aussi que la petite tombe, indiquée plus haut, renfermant le squelette d'un très jeune enfant, ne contenait rien d'autre dans la moitié est qu'une partie du crâne posée à la façon d'une coupe et dans laquelle on avait placé en triangle trois petites pierres plates et rondes, semblables à des fusaïoles non perforées et de diamètre uniforme. A l'extrémité de cette tombe, du côté du couchant, il y avait des os brisés, du charbon et des ossements calcinés.

Enfin, la tombe fouillée le 17 novembre par M. le docteur Charles Marcel¹, contenait un squelette d'homme adulte, un squelette de jeune femme et trois squelettes d'enfants âgés d'un à dix ans. Une dernière tombe, ouverte le 3 décembre 1881, renfermait, à peu près en son milieu, un fragment de poterie de pâte fine et noire et une hachemarteau avec trou d'emmanchement ou casse-tête en serpentine des Alpes, avec agrégats magnifiques, de forme triangulaire, admirablement polie. (Pl. XXXII.) Elle pèse 520 grammes, mesure 16,5 centimètres de longueur sur 6 centimètres de largeur et 3,2 centimètres de hauteur; l'orifice, ellipsoïde, mesure 2,7 centimètres de large sur 3,1 centimètres de long; son centre est situé à 11 centimètres du sommet de la hache. Cet objet est d'un type excessivement rare chez nous, mais fréquent dans le nord, en Pologne, dans l'Allemagne septentrionale, la Scandinavie, etc. En Suisse nous n'en connaissons qu'un nombre d'exemplaires relativement restreint : la collection Desor, à Neuchâtel, possède une hache de même forme récoltée au lieu dit « La Gravière du gibet » près de Serrières; des haches semblables ont été trouvées à Meilen sur le lac de Zurich, (Musée National, Zurich, salle I, vitrine 4, nº 708) et à Robenhausen sur le lac de Pfäffikon (Musée National,

¹ Dr Charles Marcel. *Tombes caveaux de l'àge de la pierre*. « Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde,» vol. IV, 1880-1883, pages 225 et 262.



Hache-marteau en serpentine. Sépultures de Chamblandes. Fouilles du 3 déc. 1881.

salle I, vitrine 6, nº 394); deux autres proviennent des bords de la Limmat (Limmatbett) (Musée National, salle I, vitrine 14, nos 2201 et 2228); enfin une autre encore a été recueillie dans la station lacustre de l'âge de la pierre de Haumesser, près de Wollishofen, sur le lac de Zurich (Musée National, vitrine 10, nº 1032, b.). Le Musée de Constance possède aussi trois haches du même type en serpentine; les deux premières proviennent de la station lacustre de Haltnau et sont cataloguées sous les nos 3 et 4; la troisième également en serpentine a été trouvée à Inzichofen, près de Sigmaringen. La station de Guévaux (lac de Morat) a également fourni deux haches perforées et triangulaires, mais incomplètes. Elles sont cataloguées au Musée historique de Berne, sous les nos 5806 et 5846. Enfin deux haches semblables sont la propriété du Musée archéologique de Genève; le nº A. 3050 a été trouvé à Genève, et le nº A. 9039, de couleur jaune-verdâtre avec taches foncées, provient de la station lacustre de St-Prex sur le lac Léman. Total 13 pièces.

Comme on le voit par cette courte statistique, les hachesmarteaux du type récolté par M. le D^r Charles Marcel, à Chamblandes, sont plutôt rares en Suisse eu égard à l'abondance des haches-marteaux habituelles de palafittes néolithiques.

Deux nouvelles tombes découvertes à Chamblandes en 1894, dans la propriété adjacente à la propriété Barbey (occident), analogues aux précédentes, renfermaient des amulettes et des colliers en rondelles d'os, des grains d'un collier composé de toute une série de petits disques en jayet (variété de lignite provenant des régions du nord-est de l'Europe), des morceaux d'ocre jaune et de galène, des mâchoires et divers fragments d'os de rongeurs. Les squelettes qui s'y trouvaient étaient malheureusement encore en assez mauvais état. En 1899, M. Bron, propriétaire du terrain dans lequel se trouvaient ces sépultures, a décou-

vert, sur l'emplacement des fouilles, une petite hache polie en serpentine, du type des petites haches polies des stations lacustres de Chevroux et de Concise. Peut-être se trouvait-elle à l'intérieur d'une des sépultures fouillées en 1894, mais ce point restant problématique, nous n'indiquons ce fait que comme mémoire.

Ayant eu l'occasion d'étudier à partir de 1897 les crânes et ossements préhistoriques du Musée cantonal d'archéologie 1, je fis immédiatement des vœux pour que les tombeaux néolithiques de Chamblandes, non encore fouillés et signalés par Morel-Fatio, fussent au plus tôt explorés et étudiés méthodiquement. Par lettre du 9 décembre 1899, j'attirai l'attention de M. le chef du département vaudois de l'instruction publique et des cultes, sur l'importance considérable que présentaient les sépultures et surtout les squelettes de Chamblandes pour les sciences anthropologiques et j'obtenais de lui la promesse qu'une tombe serait prochainement ouverte. Appelé au commencement de l'année 1901 à succéder à M. Adrien Colomb, décédé, en qualité de conservateur du Musée cantonal d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, je décidai, avec l'approbation du département de l'instruction publique, d'entreprendre, sans tarder, de nouvelles fouilles à Chamblandes. M. Albert Næf, archéologue cantonal, ayant, de son côté, demandé l'autorisation de fouiller la nécropole néolithique de Chamblandes, nous tombâmes d'accord pour faire ce travail en collaboration. Grâce aux soins méticuleux apportés à cet ouvrage, aux précautions prises, ainsi qu'à l'expérience de M. Næf, les fouilles se sont faites dans les plus excellentes conditions.

Commencées le 29 avril 1901, les fouilles ont été terminées le 27 mai : douze nouvelles sépultures 2 ont été recon-

¹ A. Schenk, Description des restes humains, etc.

² A. Næf, La nécropole néolithique de Chamblandes. « L'Anthropologie, » tome XII, page 270.



Fig. 1. — Sépultures nos 2 et 3 non fouillées.

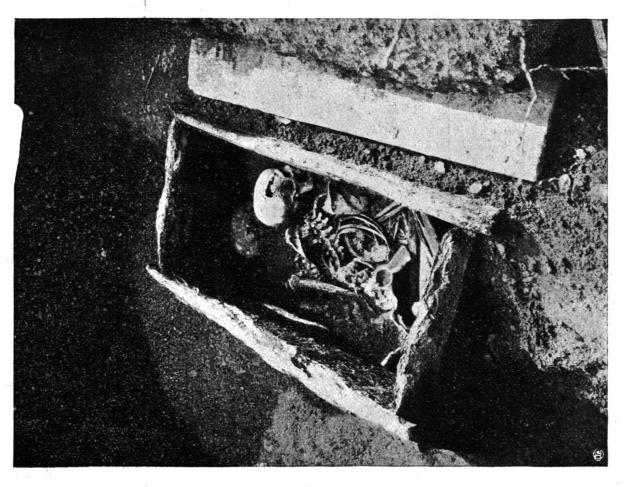


Fig. 2. — Sépulture nº 1.

nues; onze d'entre elles ont été étudiées, la douzième fera l'objet d'une fouille spéciale. Semblables à celles décrites par Morel-Fatio et par M. le Dr Marcel, les sépultures sont orientées de l'est à l'ouest et paraissent avoir été réunies par petits groupes de quatre, cinq ou six, placés à une certaine distance les uns des autres. Dans chaque groupe elles ne sont guère distantes de plus de 50 à 60 cm. (voir pl. XXXIII, fig. 1), mais elles sont situées à une profondeur assez variable, les dalles de couverture se rencontrant à 1^m50, 1 m. et même o^m60 au-dessous de la surface du sol; toutefois il est fort probable qu'à l'origine toutes les sépultures aient été placées à la même profondeur, la culture ayant provoqué, en cette région, un nivellement général du terrain et elles paraissent avoir été autrefois en nombre considérable. Un grand nombre d'entre elles furent détruites dans le courant du XIXe siècle par les cultivateurs qui, défonçant le sol pour la fondation de la vigne, en exploitaient les dalles. En effet, les sentiers des propriétés avoisinantes sont encore presque entièrement bordés de dalles ou de fragments de dalles extraites du sol lui-même, fait qui explique pourquoi plusieurs cistes étaient dépourvus de leur couvercle. Les dalles de couverture des tombeaux sont quelquefois si grandes, si épaisses et si lourdes que c'est seulement la difficulté de les enlever qui a permis à quelques-uns d'entre eux de se conserver intacts jusqu'à nous. Les dalles de couverture des sépultures nos I et VII que nous avons transportées au Musée dans le but de les reconstituer, mesurent : dalle sépulture nº I, longueur 1^m35, largeur o^m85, épaisseur o^m08; dalle sépulture n° VII, longueur 1^m40, largeur 0^m71, épaisseur 0^m12.

Le mobilier funéraire accompagnant les corps est le même que celui indiqué par MM. Marcel et Morel-Fatio, mais toutefois il est moins abondant. Nous avons toujours:

1º Les défenses de sangliers percées de un ou deux trous
à chaque extrémité, imbriquées et placées sur trois rangées

de douze chacune, de manière à constituer un véritable plastron porté sur la poitrine et jouant le rôle d'une sorte de cuirasse; elles étaient toujours situées sous la tête des squelettes, les plus grandes à l'ouest, les plus petites à l'est (fig. 5).

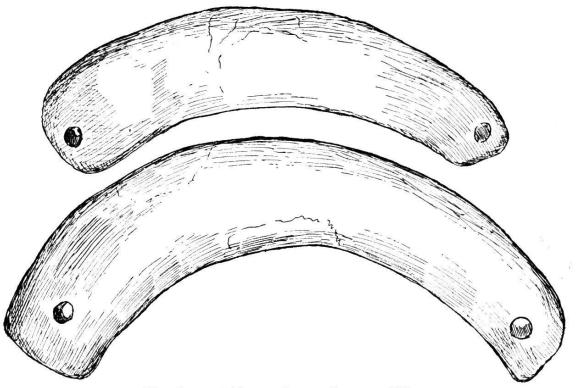
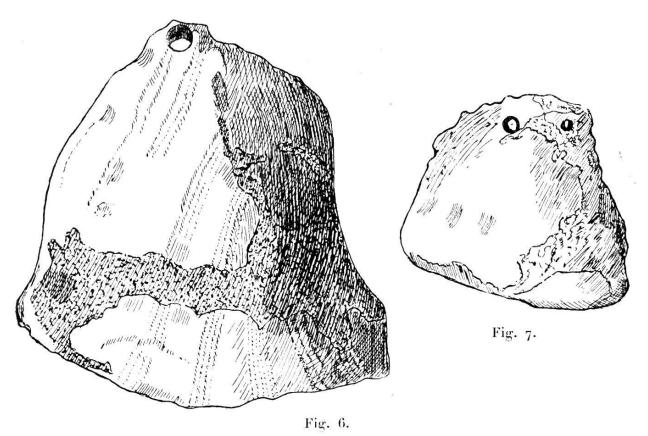


Fig. 5. — Défenses de sanglier travaillées.

2º Des coquillages marins d'origine méditerranéenne, percés de deux ou trois trous de suspension, tantôt isolés et portés comme amulettes, tantôt portés autour du cou par les femmes comme plaques de collier. Il est à noter que les perforations ont été faites par brisure ou avec un poinçon, mais non par usure (fig. 6 à 10).

3° Des petites rondelles taillées dans le test des coquilles et percées d'un trou en leur milieu; les rondelles mesurent en moyenne 6 à 7 millimètres de diamètre avec une épaisseur variant de 2 à 3 millimètres; le trou mesure de 2 à 3,5 millimètres (fig. 11).

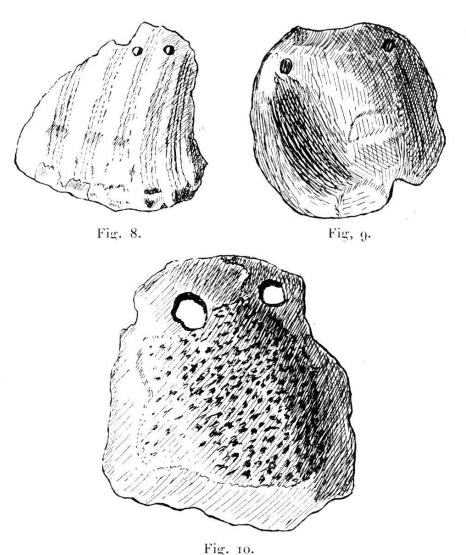
4º Des morceaux d'ocre jaune et surtout d'ocre rouge se



Coquilles marines perforées.

trouvaient placés dans la région de la tête et des mains des squelettes. A l'extérieur de la tombe n° I se trouvait un fragment d'ocre rouge; l'on a trouvé aussi de gros morceaux d'ocre dans la main droite de plusieurs squelettes masculins, les phalanges étant encore couvertes d'une couche assez épaisse d'ocre; une mandibule provenant d'une autre sépulture (n° IV) est aussi complètement colorée en rouge par de l'ocre; il en est de même du cubitus masculin gauche de la tombe n° III.

5° La tombe n° IV, qui contenait les petites rondelles de coquilles, renfermait, en outre, quelques fragments d'une poterie grossière, plus ou moins mal pétrie, dont la pâte noire rappelle, par sa composition et par sa structure, les poteries lacustres néolithiques. Cette sépulture renfermait aussi un fragment de bois de cerf (?) mesurant 7 centimètres de long, sur 1,4 centimètre de large et 4 millimètres



Coquilles marines perforées.





Fig. 11. — Perles en coquilles marines.

d'épaisseur (fig. 12). A l'une de ses extrémités cet objet est percé d'un trou, tandis que l'extrémité opposée est polie et aiguisée en biseau. A quel usage pouvait bien servir cet objet? Il ne nous

paraît pas possible, pour le moment, de répondre à cette question. C'était peut-être une pendeloque de collier semblable à celle récoltée par M. le D^r V. Gross dans la palafitte de Latrigen et représentée par M. G. de Mortillet dans son Musée préhistorique, figure 626 (n° 23396 du Musée de Saint-Germain)? M. le D^r V. Gross représente

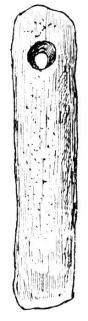


Fig. 12. Pendeloque de collier.

des objets identiques dans son bel ouvrage : Les Protohelvètes, planche VI, fig. 18, pendeloque de Latrigen, et fig. 35, jouet de la station néolithique d'Auvernier.

6° Il faut noter encore la présence de débris de charbon à l'intérieur des sépultures ou dans leur voisinage immédiat ainsi que quelques fragments d'os calcinés. (Sépulture IV en particulier.) Ce fait avait déjà été constaté par MM. Marcel et Morel-Fatio; il indique des cérémonies religieuses, mais il ne nous paraît pas suffisant pour admettre qu'il y ait eu trace d'incinération, sauf, peutètre, en ce qui concerne la petite tombe d'enfant signalée par M. Morel-Fatio.

Somme toute, les fouilles de 1901 ne nous ont rien révélé de nouveau, par rapport au mobilier; par contre nous avons obtenu, et c'est là le point capital, seize squelettes humains adultes dont huit sont absolument intacts; il y a, en outre, des ossements appartenant à des individus divers et quatre squelettes d'enfants, âgés de moins de sept ans, plus deux squelettes d'enfants d'une dizaine d'années. Ces squelettes, ainsi que ceux qui proviennent des fouilles antérieures faites à Chamblandes, constituent la série anthropologique la plus ancienne, la mieux conservée et la plus nombreuse que nous possédons en Suisse 1.

¹ A côté des squelettes de Chamblandes, du Châtelard et de Montagny sur Lutry, les restes humains les plus anciens que nous ayons en Suisse ont été trouvés au fond de l'eau, pêle-mêle avec l'outillage des premières constructions palafittiques de l'âge de la pierre polie, entre les pilotis et la vase des ténevières ; ils proviennent probablement d'individus noyés par accident, car ils appartiennent en grande majorité à des femmes et à des enfants ; quelques-uns des crânes masculins paraissent même avoir été apportés là comme trophées de guerre ou transformés en coupes à boire. (Voir Studer et Bannwarth, *Crania helvetica antiqua*). Il faut ajouter encore à ces ossements, en tant qu'ancienneté, les

En effet, bien que le mobilier funéraire soit relativement pauvre, l'absence complète de métal (cuivre, bronze ou fer) à l'intérieur de ces sépultures et la présence de haches en serpentine, d'un percuteur en pierre, de défenses de sanglier, de coquilles marines perforées, de débris de poteries, d'ocre jaune et d'ocre rouge, etc., dénote un mobilier très primitif et nous autorise à rapporter avec toute certitude les sépultures de Chamblandes à l'époque néolithique 1. Peut-être ces sépultures appartenaient-elles aux populations lacustres qui vivaient sur les bords du Léman, c'est possible, mais ce point reste douteux puisque jusqu'ici on n'a pas trouvé trace de palafitte aux environs de Pully 2 et en particulier immédiatement au-dessous de Chamblandes.

Les tombes de Chamblandes fouillées en 1901 renfermaient généralement deux squelettes, couchés sur le côté gauche, têtes à l'est et faces tournées vers le sud, c'est-àdire du côté du lac Léman (Pl. XXXIII, fig. 2, et Pl. XXXIV, fig. 1); les colonnes vertébrales, recourbées, étaient situées à peu près parallèlement l'une à l'autre, la face postérieure, soit l'épine dorsale, tournée du côté nord de la tombe; les jambes entièrement repliées, les genoux ramenés vers la poitrine; les bras et les mains généralement repliés, ces dernières se trouvant souvent réunies sur la face

squelettes néolithiques de Dachsenbühl et du Schweizersbild près de Schaffhouse. (J. Nüesch, *Das Schweizersbild*.)

¹ Le mobilier funéraire de Chamblandes, en ce qui concerne les objets de parure, est absolument identique à celui que l'on rencontre dans les plus anciennes palafittes néolithiques de la Suisse occidentale, celles de Concise et de Chevroux en particulier. En effet, ces palafittes ont livré en très grandes quantité des coquilles marines, des dents percées à la racine pour être suspendues, des anneaux en pierre jouant le rôle de bracelets, des défenses de sanglier percées de deux trous à chaque extrémité, des pendeloques de matières diverses telles que des os, des fragments de bois de cerf polis et perforés, des pierres percées, des cailloux noirs et brillants, des perles de diverses natures portées en collier, des fragments d'ocre jaune et d'ocre rouge, etc.

² D'après des renseignements fournis par M. le professeur F.-A. Forel, il ne devait pas exister autrefois de station lacustre entre Ouchy et Pully.

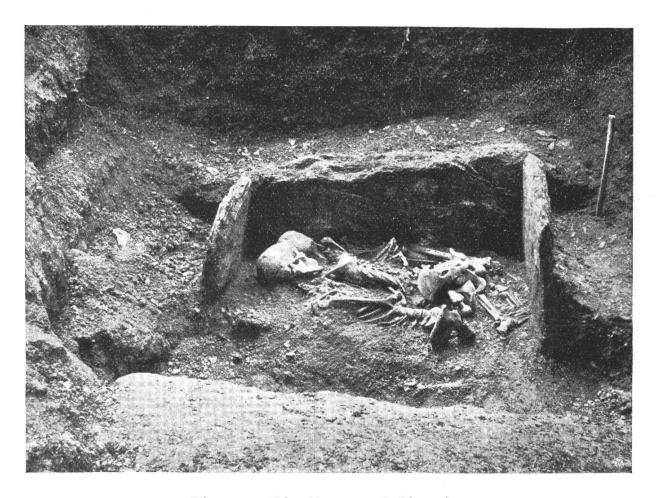


Fig. 1. — Sépulture nº 3 dégagée.

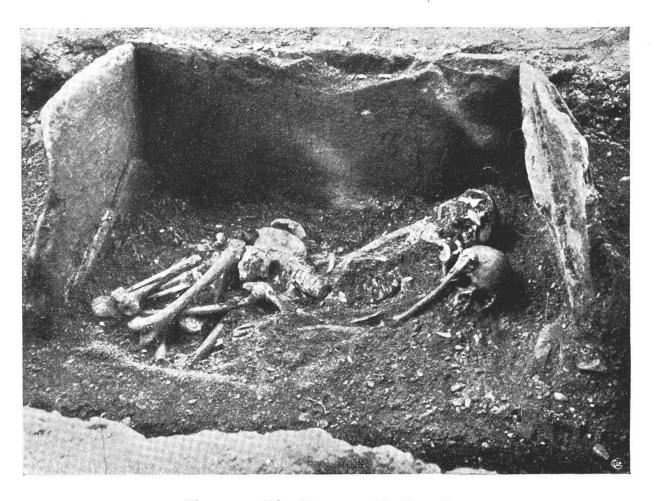


Fig. 2. — Sépulture nº 10 dégagée.

ou sur le cou; quelquefois la main gauche est placée sous la tête comme pour la soutenir, la droite étant alors étendue le long du corps. Les jambes, souvent entrecroisées, font habituellement avec les cuisses un angle inférieur à 45°; les cuisses sont à peu près à angle droit avec la colonne vertébrale, quelquefois même cet angle est bien inférieur à 90°. Les os de la jambe (tibia et péroné) affectent généralement une direction à peu près parallèle à celle du tronc, ce qui a dû nécessiter un effort violent pour obtenir cette position; peut-être même devait-on, pour les inhumer, attacher les cadavres, lier leurs membres avant qu'ils fussent rigides, comme cela se faisait chez les anciens Péruviens 1, comme cela se fait encore chez certains Eskimaux, ou peut-être aussi, comme chez les populations préhistoriques de l'Egypte², divisait-on les chairs ou les tendons pour faciliter l'opération.

A part quelques ossements d'enfants, les squelettes appartenaient le plus souvent à des personnes adolescentes ou adultes et il a été possible de constater que lorsqu'il y avait deux squelettes de sexe différent dans une même sépulture, ce qui était presque toujours le cas, il y avait une assez grande différence d'âge entre les deux individus : tantôt c'était une jeune femme ensevelie à côté d'un homme plus âgé, tantôt c'était le contraire.

Il est toutefois certain, comme l'a déjà fait remarquer M. Albert Næf³, que les deux corps ont dû être inhumés

¹ J. J. A. Worsaæ, Des àges de la pierre et de bronze dans l'ancien et le nouveau monde. Comparaisons archéologico-ethnographiques. Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. Tome [XVII], page 125. Frédéric Troyon, Monuments de l'antiquité, etc., page 92. Les momies péruviennes d'Iquique ainsi que les momies boliviennes d'Ataquama, nos 1367, 1368, 1369 et 3784 de la Galerie d'Anthropologie du Museum d'Histoire naturelle de Paris présentent une position accroupie identique à celle des squelettes de Chamblandes.

² Maspero, Revue critique, 1897, I, page 125.

³ A. Næf, La nécropole néolithique de Chamblandes.

en même temps par le fait qu'une inhumation postérieure aurait eu pour conséquence le dérangement du squelette masculin qui, d'après sa position, paraît presque toujours avoir été placé le premier à l'intérieur de la tombe 1. M. Næf pose, en outre, la question de savoir si la femme se tuait volontairement ou si elle était tuée. Il nous paraît difficile et prématuré de répondre maintenant à cette question bien que, à l'heure actuelle, étant donnée l'idée, généralement admise, de survivance après la mort, les mutilations, suicides et sacrifices funéraires soient encore excessivement communs dans un grand nombre de races sauvages, les cérémonies funèbres les plus pompeuses et les plus sanglantes se faisant presque partout pour les hommes, les femmes figurant le plus souvent aux funérailles à titre de victimes, partageant fréquemment ce triste honneur avec les esclaves et les animaux domestiques. Très généralement elles sont abandonnées, inhumées ou brûlées sans grand appareil 2.

La plupart des sépultures de Chamblandes étaient remplies de terre et quelques-unes renfermaient de véritables ossuaires. Dans les sépultures nos II et V, en particulier, l'on avait creusé à leur extrémité est une petite fosse où avaient été déposés tous les débris de quelque importance, crânes, os longs des membres, fragments des ceintures scapulaire et pelvienne, sacrum, vertèbres dorsales et lombaires, etc., provenant d'une précédente inhumation, tandis que les os de petite taille et les menus fragments se trouvaient associés pèle-mèle à la terre qui recouvrait les corps inhumés en dernier lieu. Ces faits prouvent donc d'une manière certaine : 1° Que, pendant la période néolithique, les sépultures de Chamblandes ont dû être ouvertes

¹ Dans la tombe n° X la femme a été inhumée la première. (Pl. XXXIV, fig. 2).

² Dictionnaire des sciences anthropologiques, page 509.

plusieurs fois pour recevoir de nouveaux cadavres. 2º Que la terre qui remplissait complètement quelques-uns des caveaux, a été jetée là au moment où les derniers corps y ont été placés. Cette explication serait plus plausible, semble-t-il, que celle d'une lente infiltration des terres donnée par Morel-Fatio. Le fait suivant le prouverait : dans une tombe fouillée en 1881 par M. le Dr Charles Marcel, pleine de terre et renfermant des squelettes intacts à côté d'ossements divers, on trouva de gros cailloux qui n'avaient certainement pas pu passer à travers les interstices laissés entre les dalles. En outre, les tombeaux où la terre faisait complètement défaut (sépultures nos I et VIII), et dont les dalles se joignaient complètement, ne renfermaient jamais autre chose que les squelettes intacts de deux individus. Toutefois lorsque les dalles ne se joignaient pas d'une manière très exacte le gravier avoisinant avait pu s'introduire en plus ou moins grande quantité non seulement à l'intérieur des tombes, mais aussi dans les crânes, dont quelques-uns en étaient complètement remplis. (Pl. XXXIV, fig. 2, crâne féminin.) Il est à remarquer encore que, dans beaucoup de cas, les squelettes se trouvaient entourés ou étaient placés immédiatement au-dessus d'une matière grisblanchâtre, quelquefois légèrement verdâtre et un peu grasse, onctueuse au toucher. Après analyse physique et chimique de cette substance, M. le professeur Dr Louis Pelet est arrivé à la conviction qu'elle a dù se former de la manière suivante : Les dalles constituant la sépulture ne joignaient pas parfaitement et, par l'intervalle laissé libre, il s'est introduit dans le tombeau, tout d'abord, de la terre et des grains de sable, puis il s'est produit des infiltrations d'eau chargée de carbonate de calcium qui s'est déposé lentement au-dessus et autour du gravier fin et de la terre, donnant ainsi naissance à ce dépôt léger et tufeux qui se trouvait généralement dans la région des quatre angles de la sépulture ainsi que près des pieds et des têtes des cadavres. Beaucoup de crânes et d'ossements sont eux-mêmes recouverts d'une couche de tuf qui peut atteindre, à certains endroits, une épaisseur de trois à quatre millimètres.

Ces sépultures néolithiques — dont le type se rencontre encore en Suisse, à l'âge du bronze (Sion; Verchiez, entre Aigle et Ollon; Derrière la Roche, au midi d'Ollon; Chardonne sur Vevey 1) — ne sont pas uniques de leur espèce; elles ont été signalées près de Lausanne, sur la campagne du Belvédère 2, ainsi que sur les côtes de la Bordonette et dans le bois de Sembres 3, commune de Yens.

A cet endroit, Troyon a constaté à l'intérieur d'une sépulture des parcelles de charbon et de poterie fort grossière, de mème qu'une petite tombe d'environ 30 cm. d'ouverture par côté, semblable en cela aux petites tombes de Pierra-Portay découvertes en 1825, et de Chamblandes, fouilles de 1880-1881. Les sépultures, avec squelettes accroupis, ont été trouvées encore à Beurnevésain, dans le Jura bernois, et au pied du Simplon, à Glis, près de Brigue. M. Gabriel de Mortillet en a vu de semblables au milieu de la région des grands dolmens dans le Morbihan, et le D^r Prunières a décrit un cimetière de ce genre dans la Lozère 3. M. F. Gaillard 4 en a fouillé de semblables à l'île de Thinic, à Portivy, en St-Pierre-Quiberon (Bretagne) 5; enfin des sépultures identiques ont encore été signalées, pour ce qui concerne la France, à Saint-Martin, en Poitou 6.

¹ Troyon, Monuments de l'antiquité, etc., pages 455-456.

² Id., page 78.

³ Id., page 446.

¹ G. de Mortillet, Le Préhistorique, deuxième édition, page 597.

² F. Gaillard, Le cimetière celtique de l'île Thinic à Portivy en Saint-Pierre Quiberon. «Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, » tome VII, 3° série, 1884, pages 12 à 17.

E. Cuta, La France préhistorique, page 230.

Lindenschmidt ¹ a fouillé à Hinkelstein, près de Monsheim (Worms, Hesse rhénane), une nécropole néolithique renfermant, à côté d'un mobilier à peu près semblable à celui de Chamblandes (coquillages marins perforés, etc.), des haches polies, plates, triangulaires et perforées identiques comme forme à celle découverte par M. le D^r Marcel en 1881.

En 1895², le D^r Kæhl a découvert près de Worms, dans la vallée de la Pfrimm, un curieux ensemble de 69 sépultures néolithiques orientées du sud-est au nord-est. Elles contenaient une centaine de vases, des bracelets en ardoise, d'autres objets de parure en pierre, des coquilles marines contemporaines ou fossiles, des défenses de sanglier percées, des fragments d'ocre rouge ou jaune. De nombreux ossements d'animaux, provenant de l'alimentation, accompagnaient les vases déposés avec les morts. Les grands instruments de pierre, dont on a trouvé 35 exemplaires, se rapportent à trois types : 1º hache percée; 2º burin; 3º petite hache plate non percée. Il y a, en outre, une quantité de petits instruments en silex qui se trouvent dans les tombeaux des deux sexes, tandis que les précédents sont exclusifs aux sépultures masculines, les sépultures féminines renfermant, par contre, des petites meules en grès. Les squelettes, couchés sur le dos et étendus, étaient inhumés à même le sol, sans aucune juxtaposition de pierre ou autres matériaux.

Enfin, en 1897, M. Kæhl a découvert de nouveau deux nouvelles nécropoles peu éloignées de celle de Hinkelstein, près de Monsheim, et de celle mise à jour à Worms en 1895.

¹ Lindenschmidt, Gimetière de l'âge de la pierre polie à Monsheim, prsè Worms. Matériaux pour l'Histoire naturelle et primitive de l'Homme. Vol. V, pages 127 et suivantes; Zeitschrift d. Vereins zur Erforschung d. Rheinischen Gesch. und Altert. Mainz, 1868; Archiv für Anthropologie, 1868, tome III, page 101.

² L'Anthropologie, tome VIII, page 353.

La première se trouve située à Wachenheim, sur le versant sud de la vallée de la Pfrimm; une bonne partie des sépultures ont été détruites par la charrue; cependant six encore étaient à peu près intactes; les tombeaux étaient orientés du sud-est au nord-est; les squelettes accroupis, couchés sur le côté droit avec leurs membres repliés. Le mobilier funéraire est identique à celui des deux nécropoles précédentes; on trouva aussi, comme à Worms, des amas de couleur rouge consistant en ocre de fer.

La deuxième nécropole, plus grande, se trouve près de Rheindürckheim, à quatre kilomètres au nord de Worms, au bord du Rhin. Les squelettes orientés encore du sudest au nord-est étaient dispersés sans ordre et ne formaient pas de séries continues. Comme à Worms ils étaient couchés sur le dos et avaient les membres étendus, ce qui nous prouve que chez des populations voisines et vivant à la même époque, les deux modes de position des corps étaient en usage. Le mobilier funéraire est toujours le même : les tombes masculines contiennent de grands marteaux perforés, de grandes et de petites haches, des couteaux et des grattoirs. Dans les tombes féminines on a trouvé des parures en pierre et en coquillage. Les colliers que les femmes portaient autour du cou étaient formés de rondelles et de breloques taillées dans des coquilles fossiles; il y avait également des bracelets et des ceintures formés de la même façon ainsi que l'ocre rouge. Une des tombes renfermait à l'intérieur d'un vase, un pot de très petite dimension, qui contenait des restes d'une matière colorante rouge. Quelques morceaux de cette même substance se trouvaient à côté du squelette avec une petite pierre qui pouvait servir à l'écraser 1.

¹ Kæhl, Neue praehistorische Graeberfelder, etc. « Correspondenzblatt der deutschen anthropol, Gesellsch.», 1898, n° 12, page 146, et L'Anthropologie, Tome X, 1899, page 333.

Il y a aussi une analogie frappante entre les sépultures de Chamblandes et les sépultures néolithiques des Kourganes situés au sud de Kiew, en Russie, lesquels ont tous leurs squelettes colorés en rouge avec du peroxyde de fer. En Ukraine les squelettes néolithiques du Kourgane de Kobrynowa, au nombre d'une quinzaine, étaient complètement recouverts d'une couleur rouge ferrugineuse; il en est de même du squelette de Brünn en Moravie qui, d'après M. Georges Hervé 1, contrairement à l'opinion de MM. Makowsky et Schaffhausen, doit se rapporter à l'aurore de la période néolithique. A Uwisla, district d'Husiatyn, audessus de Kam-Pod, un tombeau-caisse mis accidentellement à découvert renfermait un squelette accroupi tenant dans une de ses mains une hache-marteau en bois de cerf. A l'intérieur d'un autre ciste découvert à Rakowkat (district d'Husiatyn), il y avait à côté du squelette une hachemarteau en pierre, soigneusement polie, avec trou d'emmanchement.

L'analogie des tombeaux néolithiques de Chamblandes avec ceux de la même époque que l'on rencontre dans l'Europe centrale et occidentale et dans le nord est donc frappante, cette analogie existe aussi avec les sépultures néolithiques que nous venons de signaler, d'après M. Zaborowski², notamment avec celles qui se trouvent sur le Dniestre, le Dniepre, en Ukraine, en Podolie, en Moravie, etc.

M. Zaborowski a montré, en outre, l'analogie qu'il y a sous le rapport de la présence de morceaux d'ocre jaune et d'ocre rouge et de la coloration des corps, non seulement entre les squelettes néolithiques du nord et de l'est

¹ G. Hervé, Le squelette humain de Brünn, Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris, 1893, page 20.

² Zaborowski, Du Dniestre à la Caspienne. Esquisse palethnologique. « Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, » 1895, pages 116 et suivantes.

de l'Europe et ceux de Chamblandes, mais aussi avec les squelettes de Menton. Ils auraient été soumis, semble-t-il, au même rite ou ils appartenaient à un peuple ayant les mèmes usages 1. « Du reste cette coutume de la coloration des os paraît avoir été très répandue aux époques préhistorique, à en juger par le nombre des stations où des découvertes analogues ont été faites. Pour montrer l'étendue de son aire d'extension, il suffit de rappeler que M. de Baye a décrit deux squelettes peints en rouge trouvés dans un Kourgane des environs de Sméla; que les fouilles de M. Rivière à Menton et de M. Pigorini à Agnani, ont donné des résultats analogues. M. d'Acy a trouvé à la station de Hauteaux un squelette enduit d'ocre rouge, et M. Piette a relevé dans l'assise à galets coloriés du Mas d'Azil un squelette coloré par l'oxyde de fer et portant des traces de raclage pour enlever les chairs. Sauf peut-être la dernière, aucune de ces trouvailles ne nous donne des renseignements sur la méthode employée pour dépouiller et colorer les os 2. » Il en est de même des découvertes de M. Morelli à la Pollera et de M. Issel à la caverne des Arene Candide, en Ligurie.

« Chez les peuplades modernes ³ les os sont colorés lorsqu'ils ont été dépouillés de leurs parties molles, soit qu'on les enterre d'abord provisoirement pour les déterrer ensuite, les colorer et les ensevelir définitivement, soit que les cadavres ne soient d'abord pas enterrés du tout et qu'on se contente de recueillir et de colorer les os une fois dépouillés de leurs chairs. On peut juger par analogie que les préhistoriques en ont agi de même avec leurs morts » ⁴.

Les fouilles de Chamblandes faites en 1901 ont prouvé

¹ Zaborowski, *La souche blonde en Europe*. «Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, » 1898, page 480.

² L'Anthropologie. Tome IX, 1898, p. 690.

³ L'Anthropologie. Tome IX, 1898, page 690.

⁴ Un des crânes néolithiques provenant des sépultures de Glis, en Valais, présentait des traces de peinture rouge dans la région de la racine du nez et

d'une manière indubitable que plusieurs des sépultures ont été utilisées à maintes reprises au cours de la période néolithique, mais comme les os des derniers corps inhumés sont toujours restés dans leurs connexions anatomiques, les vertèbres étant encore articulées les unes aux autres, les têtes d'articulation des fémurs ayant souvent conservé leur position à l'intérieur des cavités cotyloïdes des os iliaques, l'olécrâne étant encore quelquefois situé à l'intérieur de la cavité olécrânienne de l'humérus, les rotules et les os du carpe, du métacarpe, du tarse et du métatarse ayant conservé leur situation normale, nous sommes obligés d'admettre que les cadavres ont été inhumés directement à l'intérieur des sépultures et, probablement, sans avoir été préalablement décharnés.

Quant aux morceaux d'ocre jaune et d'ocre rouge rencontrés à l'intérieur des sépultures, ainsi que les traces de coloration reconnues sur quelques parties des squelettes, ils démontrent d'une manière certaine que ces substances devaient servir de fard aux populations néolithiques de la Suisse occidentale ¹. Il est probable même que l'on devait peindre en rouge la tête des morts au moment de leur inhumation, puisque c'est surtout dans la région du crâne que l'on a constaté la présence de l'oligiste terreux. L'absence à peu près complète de coloration des os des membres milite, d'autre part, très fortement en faveur de l'opinion que nous venons d'émettre ci-dessus ².

sur le front; on y a remarqué particulièrement une ligne rouge allant des cavités orbitaires aux trous auditifs. D'après MM. J. Heierli et R. Martin, cette coloration du crâne aurait eu lieu après la décomposition des chairs. (J. Heierli, *Urgeschichte der Schweiz*. Zurich 1901, page 200.)

¹ Ces coutumes expliqueraient la présence de l'ocre rouge et de l'ocre jaune dans certaines stations lacustres de l'âge de la pierre polie, celle de Chevroux en particulier.

² Sur le conseil qui nous a été donné par M. le professeur F.-A. Forel, nous avons inhumé plusieurs chats qui avaient été préalablement peints en rouge avec de l'oligiste terreux. Nous verrons après la décomposition des chairs si l'ocre a pu produire une légère coloration rouge sur les os de ces animaux.

Les amas d'os brisés et calcinés recueillis en 1881 par M. Morel-Fatio dans la petite tombe d'enfant, les petits tas et débris de charbon rencontrés en 1901, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur des sépultures, nous indiquent que, s'il n'y avait pas d'incinération à proprement parler, le rituel funéraire devait, cependant, être assez compliqué. Pour M. E. Cartailhac 1, les coffres les plus petits signalés par Troyon à Pierra-Portay et par Morel-Fatio à Chamblandes, réduits à 35 centimètres d'arête, tout à fait analogues à ceux de Plomeur et de Trefiagat dans le canton de Pont-l'Abbé (Bretagne), n'avaient dû recevoir qu'une poignée de cendres.

L'attitude accroupie des squelettes ayant été constatée dans les sépultures préhistoriques de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, de Suisse, de Hongrie, d'Autriche, de Pologne, de Russie, de l'Algérie, de l'Inde, de la Nouvelle-Calédonie, de l'Amérique, etc., nous ne croyons pas qu'il soit possible d'en faire un caractère de race, ni le caractère d'une seule et unique période; cette position n'implique nullement une communauté d'origine des populations préhistoriques des différents pays où elle se rencontre. Elle a, du reste, été signalée à l'époque historique par les historiens anciens: Diodore de Sicile 2 rapporte que les Troglodytes, peuples pasteurs de l'Ethiopie, passaient la tête de leurs morts entre les jambes et les liaient dans cette posture avec des branches flexibles d'aubépine; Hérodote écrit que, d'entre les Lybiens nomades, les Nasamons enterrent leurs morts assis, prenant bien garde, quand l'âme de l'un d'eux s'échappe, de le mettre sur son séant et de ne point le laisser mourir sur le dos 3.

¹ Emile Cartailhac, La France préhistorique. Paris 1896, pages 271, 272.

² Diodore de Sicile, Livre IV, chapitre 3. Edition de Lyon, 1559.

³ Hérodote, Livre IV, chapitre 190.

En 1851, M. Thomas ¹, profitant du moment où les eaux de l'Euphrate étaient descendues au-dessous de leur niveau ordinaire, a fouillé sous les ruines mêmes de Babylone et y a rencontré des sarchophages en terre cuite, d'une exécution grossière, hauts de 50 centimètres, larges de 40 et longs de 36 seulement. Le corps placé dans ces caisses devait être replié sur lui-même, les genoux touchant au menton, les bras croisés entre la poitrine et les cuisses, formant une sorte de paquet. On rencontre des sépultures semblables avec squelettes accroupis chez plusieurs populations disparues, telles que les anciens Péruviens, les Guanches, anciens habitants des îles Canaries, etc. D'après de Châteaubriand 2, les mères de certains Indiens donnent à l'homme dans la sépulture l'attitude qu'il avait dans le sein maternel. Enfin, à l'heure actuelle, il est encore des Hottentots qui donnent à leurs morts la même position repliée; il en est de même chez beaucoup d'Eskimaux 3 qui les enferment dans des coffres de bois présentant des dimensions à peu près identiques aux tombeaux de Chamblandes. D'autres populations sauvages, particulièrement les Annamites, les Mincopies des îles Andaman 4 et, d'après Dumont d'Urville, les Maories, insulaires de la Nouvelle-Zélande 5, gardent les cadavres trois jours, les revêtent de leurs plus beaux habits, frottés à l'huile, ornés et parés comme de leur vivant, les membres étant ployés contre le ventre et ramassés en paquet. Il en est de même chez les

¹ Troyon, Monuments de l'antiquité, etc., page 457, et Thomas, Revue des Deux-Mondes, 15 octobre 1854.

² De Châteaubriand, Génie du christianisme, Idées sur une autre vie, chapitre 4. Paris 1802

³ Edward-William Nelson, *The Eskimo about bering strait*. «Eighteenth annual report of the Bureau of American Ethnology, » 1896-97. Washington, 1899.

⁴ E. Cartailhac. La France préhistorique, page 292.

⁵ E. Cartilhac, La France préhistorique, page 293.

nègres de l'Afrique centrale (Yourriba, Koulfa, Borgou, etc.). Les Patagons, les Araucans, les Puelches, les Charruas inhument aussi leurs morts dans une position accroupie. Ce rite funéraire semble, d'après Troyon¹, se rattacher à l'idée que le défunt devait rentrer dans le sein de la terre avec la même position qu'il occupait comme enfant dans le sein de sa mère, la terre étant considérée comme la mère universelle. Pour M. Virchow c'est le manque de place et l'économie de travail qui provoquaient cette position². M. Letourneau³ pensait, au contraire, que la conjecture la plus vraisemblable que l'on puisse tirer de cette attitude funéraire doit-être la plus simple : pour l'imagination de la plupart des hommes primitifs, la mort est un long sommeil. Dans cette supposition, rien de plus naturel que de donner au cadavre l'attitude du repos que l'on a l'habitude de prendre au coin du feu, le soir, après une journée de chasse ou de guerre. A l'heure actuelle, chez les Eskimaux du bas Yucon, les morts sont accroupis la tête entre les jambes, puis liés avec des cordes, pour empêcher les esprits de revenir et de rôder autour des vivants 4. Toutes les hypothèses étant possibles, nous n'essaierons pas de rechercher l'origine de cette coutume remarquable et fort répandue dans les époques préhistoriques, aussi bien que dans les temps historiques et à l'heure actuelle.

Les fragments de crâne humain arrondis et travaillés trouvés en 1881 par Morel-Fatio et qui, d'après lui devaient jouer le rôle d'amulettes, nous ont fait penser aux trépanations préhistoriques, mais tous les crânes exhumés en 1880-81, 1894 et 1901, bien que présentant souvent des

¹ Troyon, Monuments de l'antiquité, pages 91 et suivantes.

² Voir Heierli, Urgeschichte der Schweiz, page 156.

³ Voir E. Cartailhac, loc. cit., page 278.

⁴ Nelson, loc. cit.

perforations dues à la décomposition du tissu osseux, sont indemmes de toute trace de trépanation. Il est probable, toutefois, que les populations préhistoriques de Chamblandes devaient, comme ailleurs, pratiquer cet usage, les rondelles craniennes décrites par Morel-Fatio en sont la preuve et le fait que le D^r Victor Gross a trouvé trois crânes à perforation posthume dans les palafittes de Chavannes, de Sutz et de Locras, sur le lac de Bienne, confirme nettement cette hypothèse. Au reste, les sépultures de Chamblandes nous montrent, d'une manière générale, que les populations néolithiques des bords du Léman devaient avoir des mœurs et des coutumes identiques à celles des populations contemporaines de l'Europe centrale et occidentale.

(A suivre.)